

# INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE

Etablissement public institué par la loi du 9 août 1963

AVENUE DE TERVUREN 211 — 1150 BRUXELLES

## Service des Soins de Santé

Circulaire O.A. n° 94/76

Bruxelles, le 2 mars 1994

62/200

63/189

Objet : Instructions comptables et statistiques

### 1. Dialyse rénale

Suite à la décision, prise par le Comité de l'assurance en sa séance du 13 décembre 1993, d'inscrire au budget, à dater de 1994, un objectif budgétaire distinct pour le secteur global de la dialyse rénale, le plan comptable est adapté comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 1994 :

- \* Le code comptable 709 est limité aux pseudocodes 761036 à 761261 (salle de plâtre, mini-, maxi- et superforfait).  
Il est créé un nouveau code comptable 744 pour les pseudocodes 761272/761283 (journée d'entretien forfaitaire dialyse rénale)
- \* Le code comptable 720 est supprimé et remplacé par une série de nouveaux codes comptables 740, 741, 742 et 743
- \* Le code comptable 450 est limité aux codes de nomenclature 470013 à 470083. Un nouveau code comptable 453 est créé pour les honoraires de dialyse rénale (codes de nomenclature 470400 à 470481)
- \* Le code comptable 454 est limité aux codes de nomenclature 474014 à 474600. Les honoraires de dialyse rénale de la rubrique de la pédiatrie (codes de nomenclature 474714/474725) sont repris sous le nouveau code comptable 453.
- \* Un nouveau document N 81 est créé contenant les numéros de code nomenclature ou les pseudo-codes nomenclature concernant le secteur de la dialyse rénale.

Ces modifications sont présentées de façon claire dans le tableau ci-après et s'appliquent aux prestations enregistrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1994.

<i>(Pseudo -) codes nomenclature et libellé</i>	<i>Situation jusqu'au 31/12/93</i>	<i>Situation à partir du 01/01/94</i>
* 761493 hémodialyse à domicile	{ Doc. C 7 { Doc. N 87 { Code comptable 720	{ Doc. C 7 { Doc. N 81 { Code comptable 740
* 761515 dialyse dans un centre collectif d'autodialyse	{ Doc. C 7 { Doc. N 87 { Code comptable 720	{ Doc. C 7 { Doc. N 81 { Code comptable 741
* 761552 dialyse péritonéale à domicile	{ Doc. C 7 { Doc. N 87 { Code comptable 720	{ Doc. C 7 { Doc. N 81 { Code comptable 742
* 761596 frais de déplacement dialyse	{ Doc. C 7 { Doc. N 87 { Code comptable 720	{ Doc. C 7 { Doc. N 81 { Code comptable 743
* 761272 - 761283 journée d'entretien dialyse rénale	{ Doc. C 7 { Doc. N 87 { Code comptable 709	{ Doc. C 7 { Doc. N 81 { Code comptable 744
* - 470400 - 470422 470433 - 470444 - 470466 470470 - 470481	{ Doc. C 4 { Doc. N 40 { Code comptable 450	{ Doc. C 4 { Doc. N 81 { Code comptable 453
* 474714 - 474725 honoraires dialyse rénale pédiatrie	{ Doc. C 4 { Doc. N 54 { Code comptable 454	{ Doc. C 4 { Doc. N 81 { Code comptable 453

(1) = nombre de forfaits

## 2. Sang humain total et produits sanguins labiles

Suite à l'inscription du plasma humain frais congelé viro-inactivé au chapitre IV de l'annexe I à l'arrêté royal du 2 septembre 1980 fixant les conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité intervient dans le coût du sang humain total et de certains produits sanguins labiles, il y a lieu de compléter la liste des pseudocodes de la nomenclature qui sont enregistrés via le code comptable 205 (Doc. C 2 - N 86) par le code :

752430 - 752441 : plasma humain frais congelé viro-inactivé

Le libellé du pseudocode de la nomenclature 752415 - 752426 est modifié comme suit : "Plasma frais humain congelé destiné à être utilisé pour les transfusions autologues programmées".

La page modifiée des instructions comptables est jointe en annexe.

Cette modification est d'application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1994.

Le Fonctionnaire dirigeant,



Dr. J. Riga,  
Directeur général.

# CODAGE DES PSEUDO-CODES NOMENCLATURE ET DES CODES-PLAFONDS

## I. PSEUDO-CODES NOMENCLATURE (suite 1)

LIBELLE	CODE COMPTABLE  3 positions	PSEUDO-CODES NOMENCLATURE	
		AMBULANT	HOSPITALISE
b) Radio-isotopes administrés en vue de poser un diagnostic			
– Nal 131 et Nal 125	204	699016	699020
– Molécules inorganiques prêtes à l'emploi	204	699031	699042
– Eluats organiques ou inorganiques à courte vie de générateur utilisés comme tels	204	699053	699064
– Eléments sanguins figurés ou protéines plasmatiques du patient, marqués de façon extracorporelle par molécules inorganiques	204	699075	699086
– Molécules organiques prêtes à l'emploi	204	699090	699101
– Molécules organiques ou inorganiques marquées par isotopes à courte vie produits par générateur	204	699112	699123
– I 123 utilisé dans des cas où une exploration de la thyroïde n'a, au cours d'une séance précédente, pas fourni de renseignements suffisants et qu'un examen complémentaire à l'I 123 est dès lors nécessaire	204	699134	699145
– I 123 utilisé pour l'exploration de l'atrésie des voies biliaires en pédiatrie	204	699156	699160
– I 123 utilisé pour l'exploration du transplant rénal	204	699171	699182
– In 111, Ga 67 et Tl 201	204	699171	699182
c) Radio-isotopes à poids atomique minime (à 7.000 F)	204	699215	699226
4. Sang total et produits sanguins labiles			
– Sang humain total : 1.650 F/unité	205	752113	752124
– Concentré érythrocytaire			
a) Unité adulte : 1.780 F	205	752135	752146
b) Unité nourrisson : 789 F	205	752150	752161
– Concentré érythrocytaire déleucocyté			
a) Unité adulte : 2.023 F (filtre non inclus)	205	752172	752183
b) Unité nourrisson : 1.032 F (filtre non inclus)	205	752194	752205
– Concentré érythrocytaire CMV négatif : 1.930 F/unité	205	752216	752220
– Concentré standard de plaquettes : 1.500 F/unité, contenant au minimum $0,5 \cdot 10^{11}$ plaquettes	205	752231	752242
– Concentré standard de plaquettes déleucocyté : 1.743 F/unité, contenant au minimum $0,5 \cdot 10^{11}$ plaquettes	205	752253	752264
– Pool de concentrés standard de plaquettes : 1.500 F * un multiple entier de l'unité qui contient, au minimum $0,5 \cdot 10^{11}$ plaquettes	205	752275	752286
– Pool de concentrés standard de plaquettes déleucocyté : 1.500 F * un multiple entier de l'unité qui contient, au minimum $0,5 \cdot 10^{11}$ plaquettes, majoré de 243 F, filtre non inclus	205	752290	752301
– Concentré unitaire de plaquettes : 1.500 F* un multiple entier de l'unité qui contient, au minimum $0,5 \cdot 10^{11}$ plaquettes	205	752312	752323
– Concentré unitaire de plaquettes déleucocyté : 1.743 F (filtre non inclus) * un multiple entier de l'unité qui contient, au minimum $0,5 \cdot 10^{11}$ plaquettes	205	752334	752345
– Concentré unitaire de plaquettes, appeuvri en leucocytes : 15.000 F/unité	205	752356	752360
– Concentré unitaire de plaquettes, appeuvri en leucocytes et déleucocyté : 15.243 F (filtre non inclus)/unité	205	752371	752382
– Concentré leucocytaire : 15.000 F/unité	205	752393	752404
– Plasma frais humain congelé destiné à être utilisé pour les transfusions autologues programmées : 850 F/unité	205	752415	752426
– Plasma humain frais congelé viro-inactivé	205	752430	752441
5. Lait maternel (en millilitres)	208	695052	695063
6. Taxe de garde	209	754412	–
7. Bains désinfectants en cas de brûlures			
a) Global	210	–	754526
b) Brûlure isolée sur un des quatre membres	210	–	754541